



Colloque **Norme(s) linguistique(s) : questionnements et applications**
ILOB, Université d'Ottawa, 25-26 octobre 2012

***La norme dans les
dispositifs relatifs à
l'intégration linguistique
des migrants en France et
au Canada***

**Monika Jezak, ILOB
Sophie Etienne,
Trigone-CIREL EA 4354 groupe FIL**

Plan

- I. La mise en contexte: le profil de l'immigration actuelle en France et au Canada
- II. Les normes juridiques relatives à l'intégration de nouveaux arrivants
- III. Les normes sociolinguistiques relatives à l'intégration de nouveaux arrivants
- IV. L'opérationnalisation des normes: les référentiels

I. Mise en contexte de la problématique d'intégration: le paysage actuel de l'immigration

En France

(données *INSEE*, 1.01.2012)

*Population: 65 350 000

*Les immigrants constituent 5,3 millions, soit **8%** de la population totale (*La proportion la plus élevée en Europe de descendants d'immigrants*)

*Profil (*Recensement 2008*)

- diversifiée sur le plan ethnoculturel
- concentrée dans la région parisienne
- 38% des immigrés 30-49 ans ne possèdent aucun diplôme contre 15 % des non immigrants
- Cependant, aussi nombreux à avoir un diplôme supérieur (bac + 3 ou plus) que les non-immigrés (16 %).

Au Canada

(données *Statistique Canada* 1.07.2012)

*Population: 34 880 500

*Les immigrants constituent plus de **20%** de la population totale

*Entre 04-06.2012 le Canada a accueilli 72 900 immigrants

*L'immigration contribue à 73 % de la croissance démographique du pays

*Profil (*Recensement 2006*)

- majoritairement très scolarisée
- majoritairement qualifiée professionnellement,
- diversifiée sur le plan ethnoculturel
- 70% d'allophones
- concentrée dans les zones urbaines

II-1. Cadre législatif visant à régulariser l'immigration et la citoyenneté

***Le droit à la langue**

***Le devoir de respecter les valeurs**

En France	Au Canada
<p>- <i>La loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité</i>, (1993) (modifiée en 2011)</p> <p>- Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) (2003; obligatoire depuis 2006)</p>	<p>- <i>La loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> (2001) (modifiée en 2012)</p> <p>- <i>La loi sur la citoyenneté</i> (1985) (modifiée en 2012)</p>

II-2. Tendances d'ordre juridique observées en France et au Canada:

- La normalisation légale des flux d'immigration a été actualisée en 2011-2012
- Les modifications apportées rendent la maîtrise de la «langue» et des «valeurs» du pays d'accueil un enjeu important dans le cadre de la politique d'immigration puisqu'elle conditionne dorénavant les titres de séjour et l'accès à la citoyenneté (Canada 1.11.2012).
- L'importance accrue de la formation linguistique et civique: l'**engagement** par le CAI en France versus l'**encouragement** (entre autres financier) au Canada

III-1. Nouvelles normes linguistiques et culturelles

En France:

Tout postulant à la nationalité française par naturalisation ou par mariage doit justifier d'une connaissance de la langue française (décret 93-1362, art 37 modifié)

L'étranger doit connaître la langue, l'histoire, la culture et la société française (Loi immigration, 2011, art 2)

En pratique: le niveau B1 du *CECR* (spécifiquement sous rubriques «écouter»; «prendre part à une conversation»; «s'exprimer oralement en continu»).

Nécessité de produire un diplôme justifiant de ce niveau de langue

Au Canada:

Le ministre attribue la citoyenneté à toute personne qui, à la fois, a une connaissance suffisante de l'une des langues officielles du Canada et a une connaissance suffisante du Canada et des responsabilités et avantages conférés par la citoyenneté (Loi sur la citoyenneté, 2012, art. 5 d) et e)

En pratique: le niveau 4 des *NCLC / CLB* (notamment sous rubriques «compréhension orale» et «expression orale»).

Nécessité de produire un diplôme justifiant de ce niveau de langue

III-2. Exemples de diplômes attestant de la connaissance de la langue du pays d'accueil

En France

1. Diplôme d'études secondaires ou post secondaires complétées dans un établissement français
2. Une preuve de l'atteinte du niveau B1 à l'oral auprès d'un organisme titulaire du *Label de qualité FLI (DILF)*
3. Examens administrés par un organisme certificateur agréé: TCF : Test de connaissance du français (du CIEP); TEF : Test d'évaluation du français (CIIP); BULATS (Business Language Testing Service français) de l'université de Cambridge; TFI : Test de français international (ETS Global)

Au Canada

1. Diplôme d'études secondaires ou post secondaires complétées en anglais ou en français
2. Une preuve de l'atteinte du niveau 4 des NCLC/CLB en *expression orale* et en *compréhension orale* grâce aux cours CLIC ou LINC
3. Examens administrés par un organisme certificateur agréé, Canadian English Language Proficiency Index Program; International English Language Testing System ou le Test d'évaluation du français

IV-1. Opérationnalisation de la norme: les référentiels

* **Besoins similaires - Réponses distinctes**

En France

Deux documents: le *Cadre européen commun de référence (CECR)* et le *Référentiel FLI*

1. La compétence langagière est attestée par le niveau B1 du *CECR*. Préséance de l'habileté à l'oral sur l'habileté à l'écrit.
2. Le *Référentiel FLI*, quant à lui, met en contexte les applications du *CECR* face aux particularités de formation langagière et civique de migrants adultes.

Au Canada

Pour le français hors Québec, un seul document: *Niveaux de compétence linguistique canadiens pour immigrants adultes*

- À l'instar du CECR, décrivent la compétence linguistique des nouveaux arrivants adultes
- Constituent le fondement professionnel commun sur le plan philosophique et théorique
- Assurent la cohérence de l'enseignement, évaluation et développement de programmes du FLS
- Sont utilisés notamment par des évaluateurs, concepteurs de tests, de programmes et de ressources, par des enseignants, apprenants. Informent également des décideurs politiques.

1. Le **CECR (2001)**: une échelle qui définit la compétence langagière attendue et sert de base au développement de tests attestant le niveau de langue:

Quelques descripteurs typiques du B1:

- L'apprenant peut raconter un événement au passé;
- Au-delà de la description de l'environnement immédiat, l'apprenant est susceptible d'exprimer les idées, opinions, projets, rêves
- On considère qu'il peut organiser son discours de manière cohérente en utilisant des connecteurs (conjonctions de subordination /coordination, connecteurs temporels, énumératifs.)
- Il manipule les phrases complexes, introduites par que/ qui et les constructions de phrases avec des verbes à 2 ou 3 compléments, les complétives avec que, etc..
- On observe le développement de structures syntaxiques et morphologiques, dont les valeurs des temps, la modalité, l'aspect.

2. Le *Référentiel FLI*

- Développé en 2011 pour le compte de la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* et de la *Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté* (organismes interministériels qui gèrent les questions relatives à l'intégration des immigrants à la société française)
- Identifie les exigences pour l'attribution du Label FLI® ou de l'Agrément FLI®: les points légaux et réglementaires, les compétences attendues des formateurs (trices) salarié(e)s et des intervenant(e)s bénévoles, les objectifs et contenus de l'enseignement/apprentissage de la langue et de la culture françaises ainsi que des principes fondamentaux de la République française
- Le Label FLI® est délivré pour une période de 3 ans, par un décret et suite à un audit conduit par un organisme externe indépendant sur dossier et sur site. Seul le Label FLI® permet aux organismes de formation de délivrer une attestation aux apprenants migrants, qui sera reconnue par l'administration française pour les procédures d'accès à la nationalité française et de résidence en France
- La création du Label et de l'Agrément «qualité FLI» marque la professionnalisation du domaine (accréditation des organismes de formation, des formateurs (Master FLI) et des bénévoles) qui se distingue dès lors du champ d'étude de FLE ou de FLS (par ses publics, finalités, choix de politique linguistique...)

CERTIFICATION FLI®	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
Connaître les diplômes et certifications disponibles pour les publics apprenants du FLI, les y préparer ou savoir vers quelle formation les orienter pour les y préparer.	Master FLI	F2F
Préparer les apprenant(e)s à satisfaire aux exigences du test oral sur la connaissance des institutions françaises et des principes fondamentaux de la République (pour l'obtention de la nationalité française).		PP
Mettre en place les conditions de délivrance de l'attestation de formation FLI ® constatant le niveau B1 oral du migrant (en vue de l'obtention de la nationalité française).	PP	
Note pour les intervenant(e)s bénévoles : l'association peut inscrire ses apprenant(e)s dans un centre de formation agréé pour passer l'examen leur permettant d'obtenir un diplôme/une certification de langue française, comme les autres migrants inscrits dans les dispositifs de l'OFII et peut, après une formation de formateurs ad hoc, préparer ses apprenant(e)s aux modalités d'évaluation de ces diplômes/certifications.		PP
ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANT(E)S	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître le public migrant et ses spécificités , ses caractéristiques, sociologiques, culturelles si elles sont liées à la formation. S'adapter à la complexité des situations des apprenants migrants, et aux contraintes des dispositifs de formation linguistique. Savoir analyser et prendre en compte les freins à la formation. Rappel : la législation sur la Formation professionnelle continue (lois n°2004-931 du 4/5/2004 et n°2009-1437 du 24/11/2009) insiste sur la prise en compte de la variété des situations formatives et la démarche (objectifs, contenus, progression, méthodologie, supports, outils d'évaluation...) [...] adaptées aux prérequis (si exigibles), au profil d'apprentissage des apprenant(e)s, de l'effectif du groupe en formation, de son hétérogénéité, de la durée de la formation, du rythme hebdomadaire....		
Connaître la problématique de l'accompagnement du migrant (relation, parcours, autonomisation, socialisation, temporalité, posture) et du conseil (écoute, posture du conseiller, éthique).		
Conduire un entretien d'accueil (favoriser l'explicitation), construire le projet de formation avec l'apprenant migrant venant s'installer durablement en France.		PP
Travailler en relais avec les référents sociaux . Être en mesure d'orienter les apprenant(e)s vers les interlocuteurs compétents relativement à leurs besoins : connaître et savoir s'appuyer sur les réseaux et partenaires socio-économiques locaux. Être en mesure d'identifier et de jouer le rôle d'interface entre l'apprenant(e), l'organisme de formation et les interlocuteurs.		PP
Travailler en réseau avec les dispositifs existants pour élaborer un parcours de formation cohérent avec chaque apprenant(e).		PP
ORIENTATION VERS LA SUITE DU PARCOURS D'INTEGRATION	Label FLI® (OF)	Agrément FLI®(AB)
	Master FLI	F2F
Connaître au moins quelques partenaires agissant dans l'environnement géographique proche de sa structure, permettant à l'apprenant(e) migrant de poursuivre son parcours de formation, linguistique entre autres. Exemples : - des instituts et centres de langue, les universités et écoles privées ; - les organismes de formation d'adultes agréés, intervenant(e) dans des dispositifs d'État (dispositif de l'OFII ¹⁵), CAI et Hors CAI notamment ou des collectivités territoriales ; - des organismes de formation à visée professionnelle, agréés par le Ministère du travail et en lien avec le Pôle Emploi (formations gratuites sous conditions, parfois rémunérées) ; - des établissements publics pour la formation des adultes (AFPA, GRETA...) - les associations de quartier ou municipales, les centres sociaux... Capitaliser un répertoire de ces partenaires au sein de l'organisme.		PP

3. Les Niveaux de compétence linguistique canadiens

- Créées en 2006 sur le modèle des *Canadian Language Benchmarks* (1996). Ont subi une révision majeure en 2009-2012
- Composés de deux volumes: *Cadre théorique* (joue le rôle équivalent au *Référentiel FLI*) et *Échelle de niveaux de compétence* (joue le rôle équivalent du *CECR*)
- Caractéristiques de l'Échelle de niveaux de compétence
 - 4 habiletés (CO, CÉ, EO, EÉ)
 - 3 stades (débutant, intermédiaire, avancé)
 - 12 niveaux de compétence
- Exemple d'échelle: niveau 4, compréhension de l'oral
 - Performance globale
 - Descripteurs de compétences clés (accompagnés d'exemples de tâches et groupés selon fonctions langagières: 4 fonctions par habileté)
 - Contexte de communication
 - Descripteurs de connaissances clés (grammaticale, textuelle, sociolinguistique)

Compréhension de l'oral, niveau 4

NIVEAU 4

PERFORMANCE GLOBALE

- Comprend, dans des situations **généralement** prévisibles, le **sens général de propos et de discours simples** qui traitent de **thèmes familiers** et de besoins courants.
 - Comprend l'**information explicite et parfois implicite**.
 - Comprend l'**intention de communication et l'idée principale**.

Compréhension de l'oral, niveau 4

CONTEXTE DE COMMUNICATION

- La communication se déroule en face à face ou à l'aide de supports audio ou vidéo.
- Les échanges sont de courte durée.
- Le débit de l'interlocuteur est de lent à normal, il peut avoir recours à des explications occasionnelles.
- La communication est occasionnellement renforcée par des indices visuels et contextuels.
- Le contexte n'est généralement pas exigeant.

DESCRIPTEURS DE CONNAISSANCES CLÉS

Grammaticale

- Comprend un vocabulaire courant sur des sujets familiers, adapté aux échanges de la vie de tous

DESCRIPTEURS DE COMPÉTENCES CLÉS

Dans de courts échanges, conversations ou messages téléphoniques qui contiennent des salutations, des formules de politesse et de présentation et quelques renseignements (jusqu'à 5 répliques par interlocuteur) :

- Comprendre le sens général, les données explicites clés et certaines informations implicites;
- Comprendre des expressions utilisées pour initier ou clore la conversation.

Identifier le rôle des participants et les relations entre eux à partir d'indices recueillis au cours des échanges.

EXEMPLES DE TÂCHES

Comprendre les brefs propos d'un ami au téléphone et y réagir de façon appropriée.

Écouter un ami ou un collègue raconter brièvement ses projets de fin de semaine. Pouvoir répondre aux questions Qui? Quoi? Quand? et Où?

Comprendre le message téléphonique d'une réceptionniste concernant la modification de la date et de l'heure d'un rendez-vous.

Participer à une brève discussion sur la répartition des tâches ménagères.

RELATIONS INTERPERSONNELLES

IV-2. Conceptions de la langue et des valeurs

- Les choix terminologiques
- Les prises de position didactique
- Les rapports entre la formation langagière et citoyenne

IV-2. Conceptions de la langue et des valeurs

Référentiel FLI

1. Choix terminologique: FLI -

recherche d'une identité terminologique

- Usage quotidien de la langue en situation d'immersion et l'apprentissage des outils d'intégration à la société française;
- Priorité à l'oral, sans ignorer l'écriture
- Autant une démarche (de construction de répertoires) qu'un cadre de compétence
- Reconnaissance des spécificités
 - Des apprenants
 - Des finalités d'apprentissage
 - Du contexte sociolinguistique
 - Des choix de politique linguistique

NCLC

1. Choix terminologie: FLS -

adhésion à une réalité politico-légale

- Apprentissage d'une langue qui, n'étant pas pour l'immigrant *maternelle* est la langue officielle du pays.

Remises en question de ces choix terminologiques....

IV-2. Conception de la langue et des valeurs

Référentiel FLI

2. Prises de position didactique

- Restructuration d'un champ professionnel jusque-là relativement hétérogène et marginalisé, afin de répondre aux réalités des apprenants, des finalités d'apprentissage et de la situation sociolinguistique de l'apprentissage
- Processus d'appropriation: français langue-horizon (construction des habiletés en vue d'insertion)
- L'héritage de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire, tout en partageant les assises théoriques et méthodologiques avec le FLE et le FLS

Cadre théorique des *NCLC*

2. Prises de position didactique

- Le besoin de définition du champ professionnel (pourtant hétérogène et marginalisé) ne s'est pas fait sentir dans la mesure où la normalisation des attentes langagières est une initiative interne du milieu. Le document est donc référentiel fait par et pour une communauté de pratique
- Processus d'appropriation: construction, en spirale et par la pratique, des habiletés en vue d'insertion
- L'héritage de l'éducation des adultes, tout en partageant les assises théoriques et méthodologiques avec la didactique des langues (approches anglo-saxonnes et françaises)

IV-2. Conception de la langue et des valeurs

Référentiel FLI et NCLC

3. Rapports entre la formation langagière et citoyenne:

- La langue française, au-delà de la maîtrise «technique» d'un code de communication est vue comme le moyen et la fin d'une intégration sociale, économique et citoyenne
- Les contenus (les sujets) relèvent autant des domaines d'application pratique (personnelle, éducationnelle, professionnelle, etc.) que des valeurs de la société (laïcité, démocratie, etc.)
- Il s'agit d'amener le migrant à agir en s'appropriant non seulement les contenus mais en s'interrogeant également sur ses propres repères et en en construisant de nouveaux avec ses pairs (collègues de classe ou de travail, voisins)
- L'éducation vise l'élargissement de la sphère d'autonomie à travers la langue (formes linguistiques socialement situées, ancrage dans les tâches, thèmes relatifs à l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne)
- Recherche d'équilibre entre normes et sur-norme, linguistiques et sociolinguistiques

Merci de votre attention!

Questions?.....



Sophie.etienne13016@gmail.com

m.jezak@uottawa.ca